



© Clément-Barré

Notre société vit une situation sans précédent d'urgence climatique et sanitaire qui nous impose de repenser profondément nos politiques publiques pour répondre aux défis de la transformation de notre économie et de l'aménagement de nos territoires.

La période de crise sanitaire a rappelé avec plus de force encore l'urgence de ces sujets, et la nécessité, pour chacun, de bénéficier de la continuité pédagogique, de l'accès aux soins par la téléconsultation médicale, la commande en ligne auprès des commerces de proximité...

Mais cette accélération des usages du numérique, qui va continuer de bouleverser notre quotidien, ne va pas sans un besoin croissant d'accompagnement, de protection, et d'apprentissage. Nos concitoyens ont autant besoin de l'outil numérique, que d'apprendre à savoir s'en servir et d'en appréhender les dangers. En adoptant sa Politique publique des usages du numérique, la Région Bourgogne-Franche-Comté entend prendre ces sujets à bras le corps et fixer un cap à tenir pour la décennie à venir.

*Au cœur de la démarche se trouve l'émergence d'un **vrai service public du numérique**, dont la mission sera de garantir que l'essor du numérique soit une chance à la fois pour chaque citoyen d'accéder à des services ou des ressources, et pour chaque territoire de bénéficier d'un levier pour l'économie régionale, le développement durable ou la protection de l'environnement.*

C'est dans cette optique que la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait du numérique un élément capital de son plan d'accélération de l'investissement régional. Il s'agit notamment d'accompagner les collectivités à se saisir du sujet numérique et d'encourager celles qui s'engagent dans une nouvelle étape de leur transformation, à la recherche d'une plus grande efficacité dans tous les domaines du territoire intelligent. Il s'agit aussi de lutter contre la fracture sanitaire et l'exclusion numérique, protéger l'économie de proximité et soutenir l'aménagement du territoire.

Marie-Guite DUFAY
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

INTRODUCTION

La numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'opportunités, de nouveaux services, de développement économique, d'emplois, de dynamique rurale et de préservation de l'environnement.

La crise sanitaire et économique de la COVID-19 a mis en exergue l'importance des réseaux de télécommunication et des usages. Télétravail, visioconférence, continuité pédagogique, relations sociales ou accès aux contenus culturels sont autant d'exemples démontrant la montée en puissance du numérique. Pour conduire cette transition numérique, la Région participe et subventionne le déploiement des infrastructures numériques et accompagne le développement des usages.

TROIS PRIORITÉS FONDENT LA POLITIQUE PUBLIQUE DES USAGES NUMÉRIQUES :



Donner à tous les citoyens les moyens de bénéficier de la transition numérique



Faire de la transition numérique un moteur de la dynamique économique régionale



Faire du numérique un levier au service de l'aménagement durable des territoires et de l'environnement

LA RÉGION VOUS AIDE POUR :

- **Accélérer le déploiement des infrastructures numériques** : accès mobile et fixe pour tous les usagers du territoire. Déploiement général du Très Haut Débit, via la fibre optique, les réseaux filaires (ADSL, VDSL), le satellite ou grâce aux technologies radio comme RCube THD, premier réseau de Très haut débit radio pour les territoires ruraux
- **Accompagner la transformation numérique du territoire** : accompagnement du citoyen et développement de nouveaux usages numériques pour faciliter la vie des citoyens (mobilité, éducation, modes de travail, tourisme...)
- **Structurer une démarche de territoire intelligent et durable**



ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

■ LES USAGES

L'enjeu de la transition numérique est social (e-inclusion, numérique éducatif...), économique (transformation numérique des entreprises, cyber sécurité...), territorial (territoires intelligents, rationalisation de l'action publique...) et environnemental (maîtrise des consommations énergétiques, mobilité douce, sobriété numérique...).

■ L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le numérique n'a de sens que si ses avancées bénéficient à la société et à chaque citoyen dans sa vie privée comme dans sa vie sociale et professionnelle. Il s'agit d'accompagner les citoyens vers l'autonomie numérique et rendre le numérique accessible à tous.



Plus de 100 tiers-lieux liés au numérique en Bourgogne-Franche-Comté

Un tiers-lieu est un lieu hybride à la frontière du domicile, du lieu de travail, du lieu d'apprentissage, ou encore de l'espace de loisirs. Les tiers-lieux abritent des communautés d'acteurs engagés au service de l'inclusion, du partage et de l'innovation. Ouverts à tous les publics, ils permettent l'expérimentation de nouveaux modèles économiques, écologiques, sociaux et d'organisation du travail. De nombreux tiers-lieux permettent de découvrir, de s'informer et d'échanger sur les pratiques et les usages du numérique tout en permettant leur appropriation par tous.

TÉLÉMÉDECINE :

500 structures déployées et équipées
4 200 téléconsultations et télé expertises de spécialistes
40 000 téléconsultations web en Bourgogne-Franche-Comté en 2020



E-COMMERCE :

41 millions d'internautes français ont acheté en ligne (2^{ème} trimestre 2020)



E-TOURISME :

84 % des français ont préparé leurs vacances en ligne en 2019



13 millions

de français éprouvent des difficultés en matière de numérique



33 % de français estiment qu'un accompagnement dans un lieu dédié est le plus adapté pour mieux maîtriser le numérique



85 % des internautes éloignés du numérique s'appuient sur leur entourage en cas de difficultés



■ DÉVELOPPER LES USAGES INNOVANTS DU NUMÉRIQUE

Pourquoi ?

- **Accompagner la transformation numérique des territoires et créer un effet levier pour des projets expérimentaux, pilotes et/ou innovants**
- **Soutenir la mise en place d'animateurs dédiés au développement des usages et projets numériques**
- **Favoriser le développement d'initiatives permettant d'acculturer la population au numérique et à ses opportunités**
- **Contribuer à l'animation du réseau régional des tiers-lieux et de la médiation numérique dans l'objectif de favoriser l'inclusion numérique**

Pour qui ?

Les communes, EPCI, pays, groupement de collectivités, départements, établissements publics, Société d'Économie Mixte (SEM), Sociétés Publiques Locales (SPL), associations, fondations, coopératives (SCOP, SCIC), GIP, GIE et chambres consulaires

Combien ?

Une subvention d'investissement ou de fonctionnement pour le développement des usages et services innovants.

- 50% maximum de l'assiette éligible dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €
- Pour les études préalables à la conception d'action innovante ou pilote, la Région intervient à hauteur de 80% du coût réel de la prestation dans la limite d'un plafond de subvention de 30 000 €



Lien vers le guide des aides pour développer les usages innovants :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/1038>

Contact :

Pascal Minguet - 06 60 32 43 86 - pascal.minguet@bourgognefranchecomte.fr
France Guillemain - 06 74 97 43 20 - france.guillemain@bourgognefranchecomte.fr

■ DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX

Pourquoi ?

- **Soutenir l'aménagement et/ou la construction de projets de tiers-lieux, lieux spécifiques d'actions et d'innovations numériques, structurant pour le territoire. Les équipements spécifiques seront pris en charge dans ce cadre.**
- **Lutter contre l'illectronisme, favoriser l'émergence de projets innovants et faciliter l'accessibilité des usages numériques pour tous.**

Les projets de tiers-lieux devront correspondre à l'une des cinq configurations possibles :

- Expérimentation-Innovation-Fabrication
- Télétravail et collaboration + Expérimentation - Innovation - Fabrication
- Médiation numérique + Expérimentation - Innovation - Fabrication
- Médiation numérique + Télétravail-collaboration
- Médiation numérique + Télétravail - collaboration +Expérimentation - Innovation - Fabrication

Ces tiers-lieux respecteront la charte du réseau régional. Ce sont des lieux privilégiés d'innovation collective, de partage d'information et de transmission de compétences.

Pour qui ?

Les associations, collectivités, coopératives, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics de santé et leurs groupements, fondations, groupements d'intérêt public, sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales.

Combien ?

| TAUX ET PLAFOND DE FINANCEMENT | DÉPENSES ÉLIGIBLES |
|---|--|
| Projet entre 100 000 € et 200 000 € Taux : 50% • Plafond : 100 000 € | Dépenses d'investissement |
| Projet entre 200 000 € et 1 000 000 € Taux : 45% • Plafond : 450 000 € | • Travaux de rénovation ou construction (y compris maîtrise d'œuvre) |
| Projet > 1 000 000 € Taux : 40% • Plafond : 800 000 € | • Travaux d'aménagement intérieurs de locaux |
| | • Equipements spécifiques pour le développement d'usages numériques |

Calendrier

Dans le cadre du PAIR « Bourgogne-Franche-Comté Accélération », les demandes de subvention devront être déposées au plus tard le 31 décembre 2021.



Lien vers le guide des aides pour développer les tiers-lieux :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2643>

Contact :

Pascal Minguet - 06 60 32 43 86 - pascal.minguet@bourgognefranchecomte.fr
France Guillemin - 06 74 97 43 20 - france.guillemin@bourgognefranchecomte.fr

■ PASS NUMÉRIQUE : LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET INCLUSION NUMÉRIQUE

Pourquoi ?

Le Pass numérique répond aux besoins de montée en compétence des citoyens en matière de d'utilisation des outils numériques. Ce dispositif se matérialise par des carnets de 5 ou 10 Pass d'une valeur faciale unitaire de 10 €. Ils donnent accès à des services d'accompagnement dans des structures de proximité préalablement identifiées et qualifiées.

Pour qui ?

Les Pass numériques seront déployés auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi et ne poursuivant pas d'études. La Région s'appuie sur le réseau des Missions Locales pour atteindre cette cible. Les jeunes bénéficieront d'un crédit d'heures d'accompagnement dont le coût sera pris en charge totalement ou partiellement par les Pass numériques.

Combien ?

50 000 Pass numériques diffusés par les missions locales à compter du second semestre 2021.

Contact :

Bruno Louis-Séguin - 03 80 44 41 48 - brunolouis.seguin@bourgognefranche-comte.fr

■ LA MISSION RÉGIONALE POUR LA MÉDIATION NUMÉRIQUE



La mission régionale pour la médiation numérique (MedNum BFC) s'articule autour de 4 axes : animer le réseau régional, labelliser les structures de la médiation numérique, les accompagner à consolider leurs modèles économiques et outiller les aidants numérique par le développement de parcours et de supports pédagogiques.

www.mednum-bfc.fr



ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

L'accès fixe et mobile à la téléphonie et à l'internet est considéré par la population comme un service essentiel. Mais les opérateurs concernés par le déploiement de ces réseaux n'ont pas d'obligation d'assurer une couverture intégrale du territoire. La Région contribue financièrement et techniquement aux initiatives prises par les pouvoirs publics pour le déploiement de la fibre optique et des réseaux mobiles.

■ TADUREZO, UNE APPLICATION PARTICIPATIVE



L'application participative Tadurezo est un outil de mesure de la couverture mobile. Les utilisateurs volontaires téléchargent gratuitement cette application sur leur téléphone mobile. Les mesures sont réalisées à la maison, au travail, en randonnée le week-end... En quelques secondes, l'utilisateur connaît les débits montants et descendants de sa connexion mobile ou le temps moyen de chargement d'une page web. Les résultats des tests sont restitués sur une carte accessible en ligne, qui permet d'apprécier la qualité de la couverture et du réseau des opérateurs de téléphonie mobile sur la région. La connaissance fine de la réalité de la couverture mobile, de la qualité de service et de leur évolution permettra de mieux piloter l'implantation des futurs pylônes.

Pour télécharger l'application :



[Sur Google Play](#)
[Sur App Store](#)

Contact :

Régis Landel - regis.landel@bourgognefranche-comte.fr

■ RCUBE THD « MADE IN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ » !

Pour les zones qui ne bénéficient pas encore du Très Haut Débit terrestre par fibre optique, la Région met en place une solution d'attente utilisant les fréquences hertziennes de la Boucle Locale Radio : Le réseau RCube THD. Cette solution apporte un accès Très Haut Débit (30 Mbps descendant, 5 remontants), qui permet des offres 'triple play' de qualité sur les territoires les plus ruraux. La connexion pour l'abonné se fait à partir d'une antenne placée sur le toit. L'antenne et son installation sont financées par la Région. RCube THD est ouvert aux professionnels et aux particuliers. En 2022, le Très Haut Débit sera disponible pour tous.



Près de 1000 communes significativement couvertes par 100 émetteurs sur les départements de Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne et Haute-Saône (en cours de déploiement)



3000 abonnés desservis en Très Haut Débit, dont un très grand nombre de TPE (agriculteurs, travailleurs indépendants...)



Plus de 200 entreprises raccordées

Pour en savoir plus :

<http://www.rcube.fr>

Thierry Bouttier - 03 81 61 61 97 - 06 09 06 65 26
thierry.bouttier@bourgognefranchecomte.fr



STRUCTURER UNE DÉMARCHE DE TERRITOIRES INTELLIGENTS

La crise sanitaire a montré l'importance du numérique au service de l'action publique pour le maintien et l'amélioration de la relation avec l'utilisateur. La transformation numérique des collectivités concilie les questions sociales, économiques et environnementales et permet de construire des territoires durables, inclusifs, attractifs et connectés.

La Région souhaite engager une démarche en matière de territoires intelligents ruraux en accompagnant les acteurs publics qui cherchent à conjuguer développement, bien-être du citoyen et préservation de ses ressources naturelles à l'aide du numérique.

Cette démarche propose deux dispositifs :

- **Une aide au développement de la transformation numérique des collectivités** afin de permettre aux collectivités de disposer d'outils pour s'engager dans une démarche de territoire intelligent
- **Un appel à projets « Territoires Intelligents et durables »** qui accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre des projets numériques transverses



30% de la congestion

est due à la recherche de place de stationnement.

Le stationnement intelligent améliore la gestion des flux et réduit l'émission de gaz à effet de serre.



Une économie de 50% à 75% d'énergie avec un éclairage public intelligent en garantissant la sécurité des personnes.

■ AIDER AU DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Pourquoi ?

Soutenir les collectivités qui souhaitent s'engager en matière de numérique en répondant à un besoin de modernisation de leurs outils informatiques, encourager et accompagner les collectivités dans leur transformation numérique en développant des nouveaux usages et services.

| AIDES | BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION | DÉPENSES ÉLIGIBLES | TAUX ET PLAFOND DE FINANCEMENT |
|--|--|---|--|
| Mise à niveau de l'équipement et aménagement numérique | Communes de moins de 1 000 habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Equipement • Logiciel • 3 années de licence | Subvention maximale forfaitaire de 2 500€ : <ul style="list-style-type: none"> • Pack 1 : 1 000 € • Pack 2 : 500 € • Pack 3 : 1 000 € |
| Mise en œuvre de solutions assurant la maîtrise et la sécurisation des données | EPCI de moins de 50 000 habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Equipement • Logiciel | <ul style="list-style-type: none"> • Taux : 40% des dépenses éligibles • Plafond : 30 000 € |
| Développement de solutions numériques mutualisées | EPCI de moins de 50 000 habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Equipement • Logiciel | <ul style="list-style-type: none"> • Taux : 40% des dépenses éligibles • Plafond : 30 000 € |
| Equipement et aménagement numérique des écoles | EPCI de moins de 50 000 habitants et leurs communes, SIVOS | <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de câblage • Equipement • Logiciel | Coût projet minimum de 10 000€ <ul style="list-style-type: none"> • Taux : 40% des dépenses éligibles • Plafond : 40 000 € à l'échelle de l'EPCI |
| Modernisation de la gestion de la relation usager | EPCI de moins de 50 000 habitants et leur ville centre | <ul style="list-style-type: none"> • Equipement • logiciel | <ul style="list-style-type: none"> • Taux : 40% des dépenses éligibles • Plafond : 30 000 € |

Calendrier

Dans le cadre du PAIR Bourgogne-Franche-Comté Accélération, les demandes de subvention devront être déposées au plus tard le 31 décembre 2021.



Lien vers le guide des aides pour la transformation numérique des collectivités : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2663>

Contact :

Sarah Pineau Poupelin - 03 80 44 35 22 - sarah.pineau@bourgognefranchecomte.fr

■ UN APPEL À PROJETS « TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES »

Pourquoi ?

La Région soutient l'émergence de projets numériques transverses prenant en compte les enjeux auxquels sont confrontés les communes ou leurs groupements dans les territoires ruraux.

Les projets de territoires intelligents doivent se saisir du numérique pour :

- Être un territoire numérique durable permettant de faire de la transformation numérique un vecteur de la transition environnementale
- Être un territoire numérique inclusif qui apporte des réponses à des besoins identifiés et qui améliore la qualité de services existants. Les services faciliteront le travail de l'agent et la vie de l'utilisateur
- Être un territoire responsable qui participe à une utilisation citoyenne et transparente de la donnée pour analyser, comprendre et prédire les comportements urbains et humains

L'appel à projets vise à :

- Inciter les collectivités à initier la transformation numérique de leurs territoires à long terme
- Faire de la transformation numérique un vecteur de la transition écologique (atteindre les objectifs de la COP21, conforter le capital de santé environnementale, limiter le réchauffement climatique)
- Faire émerger des projets transversaux à différentes échelles démographiques
- Améliorer la qualité des services rendus aux usagers et créer de nouveaux services répondant à leurs besoins
- Améliorer l'efficacité ou l'efficience des services publics
- Accompagner les acteurs et agents publics au développement d'usages facilités par l'emploi de technologies numériques (internet des objets, intelligence artificielle, gestion optimisée des données...)
- Accompagner les collectivités à se saisir de la donnée pour améliorer la connaissance de leur territoire

Les thématiques concernées :

Mobilité et logistique, énergie et environnement, gouvernance et citoyenneté et attractivité et développement économique du territoire...

Pour qui ?

Communes, EPCI, Parcs naturels régionaux, PETR, syndicats et SPL

| GRILLE DE NOTATION | NOTE /100 |
|---|-----------|
| <p>Contribution aux priorités de la SCORAN BFC et du SRADDET</p> <p>(SRADDET Axe 1 : accompagner les transitions ; Axe 2 : organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région</p> <p>SCORAN BFC : Axe 2 : Accompagner la transformation numérique du territoire ; Axe 3 : Innover par la donnée)</p> | 10 |
| <p>Caractéristiques innovantes du projet</p> <p>(innovant, évolutif, répliquabilité, interopérabilité, accessibilité, transversalité du projet)</p> | 30 |
| <p>Souveraineté et maîtrise de la donnée</p> <p>(La gouvernance et la souveraineté de la donnée, la cyber sécurité, contribution à l'Open Data, la propriété de la donnée, interopérabilité de la donnée (réseaux IOT, plateformes, outillage...))</p> | 30 |
| <p>Implication citoyenne</p> <p>(concertation, co-élaboration, retours d'expérience, transparence...)</p> | 15 |
| <p>Caractéristiques fonctionnelles du projet</p> <p>Nombre de services créés, conception de l'outil numérique centrée sur l'utilisateur, la simplicité, l'évaluation possible du projet grâce à la donnée</p> | 15 |

Combien ?

Sont éligibles les dépenses liées au projet que les collectivités pourront imputer en section investissement

- ➔ Frais d'études (étude pré-opérationnelle, étude de faisabilité technique du projet d'équipement)
- ➔ Dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet

La subvention sera calculée suivant les critères d'évaluation. Le montant est variable de 30% à 70% des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de subvention de 500 000 €. Les projets avec une forte visée transition environnementale se verront allouer 10% supplémentaires

Calendrier

Du 1^{er} mars au 31 décembre 2021, avec des temps de sélection intermédiaires :

- Avant le 30 avril 2021
- Avant le 15 octobre 2021



Lien vers l'appel à projet « territoires intelligents et durables » :
<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/2658>

Contact :

Sarah Pineau Poupelin - 03 80 44 35 22 - sarah.pineau@bourgognefranche-comte.fr
Pascal Minguet - 06 60 32 43 86 - pascal.minguet@bourgognefranche-comte.fr

INFORMATIONS COMMUNES À TOUS LES DISPOSITIFS

- La Région a mis en place un service en ligne permettant le dépôt des demandes d'aides (sauf pour le règlement d'intervention Rcube THD où la demande se fera uniquement par mail ou par courrier) : <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>
- Le dossier de demande d'aide doit être déposé complet avant tout commencement d'exécution du projet présenté.
- Les taux d'intervention et les montants de subvention sont indiqués sous réserve des limites fixées par la réglementation des aides d'Etat. Par conséquent, les taux d'intervention et les montants indiqués sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation applicable.
- La validité des aides régionales est de deux années.
- Les études préalables et dépenses de maîtrise d'œuvre peuvent être prises en compte dans le coût de l'investissement à certaines conditions.





COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA DONNÉE

Les services numériques génèrent une masse de données hétérogènes, difficilement accessibles et partageables. Le volume des données dans le monde double tous les deux ans.

De plus en plus construits et animés autour d'un flux continu de données permettant de mesurer, analyser, anticiper, modéliser voire de repenser les territoires, les enjeux autour de la donnée pour les territoires sont multiples (juridique, économique et éthique) et au cœur du développement territorial. La maîtrise de la donnée conditionnera la réussite de ces opérations pour en faire un bien commun au service des territoires et de ses habitants.

Dans le cadre de vos projets, pensez à :

- Être souverain de vos données (aspects juridiques, hébergement...)
- Rendre interopérable et ouvrir vos données
- Protéger et sécuriser vos données
- Être transparent sur la production de vos données
- Faire un usage raisonné et raisonnable de vos données

Contact :

Luc Le Thorel – responsable données/SIG - 03 80 44 35 84
luc.lethorel@bourgognefranchecomte.fr

■ IDÉO BFC



IDÉO BFC est un dispositif partenarial dédié au partage des données publiques et de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté. Son rôle : recenser les données existantes en région, favoriser leur circulation, leur partage et leur exploitation, faire connaître et valoriser ce patrimoine.



Rendez-vous sur le portail de la donnée et de la connaissance :
<https://ideo.ternum-bfc.fr/>

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

**4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX
0 970 289 000**

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   